

**3 ASTUCES**  
pour vous aider  
à Mieux utiliser  
votre chauffage bois.  
**On a tout  
à y gagner !**

## UTILISEZ UN COMBUSTIBLE DE QUALITÉ

### CHOISISSEZ DU BOIS SEC

Stocké à l'abri, ventilé, pendant 18 mois minimum  
si vous l'avez acheté humide.

Si vous souhaitez l'acheter sec, exiger un taux d'humidité  
inférieur à 20%.

UN BOIS SEC ET BIEN STOCKÉ UTILISÉ DANS DE BONNES  
CONDITIONS POLLUE MOINS ET PRODURA DEUX FOIS PLUS DE  
CHALEUR.

## BIEN UTILISER ET ENTREtenir SON CHAUFFAGE BOIS

### PENSEZ SÉCURITÉ ET PERFORMANCE

Faites ramoner le conduit de votre cheminée  
par un professionnel deux fois par an  
(obligation réglementaire).

Pour l'entretien de votre poêle ou chaudière  
à granulés, c'est au moins une fois par an.

UN CONDUIT NON RAMONÉ PEUT PRENDRE FEU,  
UNE COUCHE DE SUIE DE 1.5 MM D'ÉPAISSEUR  
ENTRAÎNE UNE SURCONSOMMATION DE 6%

## ALLUMEZ LE FEU... PAR LE HAUT !

### UTILISEZ LA BONNE TECHNIQUE

Déposez en premier les bûches, disposez le petit bois  
par-dessus et allumer le feu en vous aidant d'un kit  
d'allumage.

MOINS POLLUANTE MAIS AUSSI PLUS PERFORMANTE  
CETTE TECHNIQUE PERMET D'OBTENIR UNE MEILLEURE  
COMBUSTION ET DONC D'AUGMENTER PLUS RAPIDEMENT LA  
CHALEUR DU FOYER.

## PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

- Je suis un particulier
  - Je possède un appareil de chauffage au bois datant  
d'avant 2002 (poêles à bûches et inserts) ou une  
cheminée ouverte et je souhaite le remplacer
  - Mon appareil est installé dans ma résidence principale  
ou dans un logement dont je suis propriétaire et que je  
loue en tant que résidence principale
  - Ce logement est situé dans une des 49 communes  
de la métropole grenobloise
  - Je m'engage à détruire mon ancien appareil
  - Je remplace mon ancien appareil par un appareil dont  
les performances sont garanties par le label Flamme  
verte 7 étoiles ou équivalent au minimum.
  - Je fais installer mon appareil par un professionnel  
qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Annuaire disponible sur :  
[www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel](http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel)

## COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

### Avant tout achat d'un nouveau matériel :

- Consultez et remplissez un dossier de demande de "Prime Air Bois"  
(téléchargeable sur [www.chauffagebois.lametro.fr](http://www.chauffagebois.lametro.fr))
- Renseignez-vous auprès de l'Agence Locale pour l'Énergie et le  
Climat (ALEC) de la Métropole : 04 76 00 19 09

De quel bois je me chauffe et la Prime Air Bois sont des dispositifs portés par  
Grenoble-Alpes Métropole, co-financés par l'ADEME, dans le cadre de l'AMI Fonds  
Air Bois, en partenariat avec la DREAL Rhône-Alpes, la Région Rhône Alpes, l'ALEC  
et Air Rhône-Alpes.

(Des dispositifs similaires sont également mis en place par la communauté d'agglomération  
du Pays Voironnais et la communauté de communes du Grésivaudan sur leur territoire.)



# CHANGEONS NOS VIEUX POÊLES !

(et nos vieilles cheminées)

Comment bénéficier  
de la Prime Air Bois ?

~~800 €~~  
**PRIME  
DOUBLÉE**  
**1600 €**  
JUSQU'À 2000 €  
Sous conditions de ressources



Plus d'info sur :

[lametro.fr/primeairbois](http://lametro.fr/primeairbois)

## CHANGEZ VOTRE POÊLE POUR CHANGER D'AIR !

Même utilisés rarement, les appareils de chauffage au bois peu performants participent à la pollution de l'air par les particules fines (jusqu'à 75 % des émissions en période de grand froid) et peuvent être à l'origine des pics de pollution. Il sont également peu efficaces.

Afin d'améliorer la qualité de l'air de notre région et de limiter l'exposition de la population à la pollution, Grenoble-Alpes Métropole lance la Prime Air Bois, destinée à vous aider à renouveler votre appareil de chauffage individuel au bois non performant.

### OBJECTIF

Renouveler en 5 ans 1/3 des appareils non performants utilisés\*, pour une baisse des émissions totales de particules fines sur le territoire de 10 %.

\*Appareils datant d'avant 2002 (poêles à bûches, inserts) et tous les foyers ouverts, implantés en résidence principale, ou louée en tant que résidence principale.

## POURQUOI CHANGER MA CHEMINÉE OU MON POÊLE ?



**3 BONNES RAISONS** de s'équiper d'un appareil de chauffage au bois performant.

[comparaison entre un appareil performant et un appareil datant d'avant 2002]

## COMMENT SAVOIR SI JE DOIS CHANGER MON CHAUFFAGE BOIS ? SUIS-JE CONCERNÉ ?



Tous les appareils datant d'avant 2002 et toutes les cheminées ouvertes sont considérés comme non performants et peuvent donc être remplacés.

### LA PRIME AIR BOIS

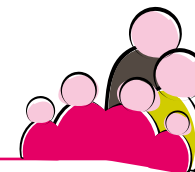


Une prime de **1600€** pour tous les possesseurs d'un appareil de chauffage au bois non performant souhaitant le renouveler. (+ 400€ sous conditions de ressources)

### À NOTER

La Prime Air Bois est cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), l'éco-prêt à taux zéro et les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

## EXEMPLES DE FINANCEMENT



### FAMILLE MÉSANGE

Composée de **6 personnes** (2 adultes et 4 enfants) - Séchilienne.

**REVENU ANNUEL : 21 078 €**

Elle remplace un insert bois de 1996 par un poêle à granulés. Le cout total de l'opération est de **2842.85 €** dont **1614.70 € (HT)** d'appareil. Cette famille va pouvoir bénéficier d'un accompagnement à hauteur de **100 %** d'aides publiques.

**RESTE À CHARGE : 0 €**



### FAMILLE MOINEAU

Composée de **4 personnes** (2 adultes et 2 enfants) - Vaulnaveys-le-haut.

**REVENU ANNUEL : 35 230 €**

Elle remplace un poêle à bois de 2001 par un poêle à bois dernière génération. Le cout total de l'opération (matériel et pose) est de **4958.46 €** dont **2951.19 € (HT)** d'appareil. Cette famille bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de **80 %** d'aides publiques.

**RESTE À CHARGE : 991.16 €**

Composée de **2 personnes** (Retraités) - Le Gua.

**REVENU ANNUEL : 40 647 €**

Elle remplace un foyer ouvert par un poêle à bois. Le cout total de l'opération est de **3892.95 €** dont **1910 € (HT)** d'appareil. Ce couple bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de **50 %** d'aides publiques.

**RESTE À CHARGE : 1937 €**

Ces exemples de financement cumulent la Prime Air Bois, le crédit d'impôt et le cas échéant, les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).



### PLUS D'ÉCONOMIE ET DE PERFORMANCE

*3 fois moins de bois consommé*



### PLUS DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ

*Une chaleur plus diffuse et un feu mieux maîtrisé*



### PLUS POUR MA SANTÉ ET L'AIR DE L'AGGLO

*Jusqu'à 30 fois moins d'émissions de particules fines*